

Fiche d'information Taizé

Camps de Toussaint du dimanche 22 au jeudi 26 octobre

Chers jeunes, chers Parents,

Pendant la première semaine des vacances de la Toussaint, le doyenné du pays-de-Bray propose aux jeunes lycéens de nos paroisses de partir à Taizé. Taizé est une communauté monastique située en Bourgogne (100 km au Nord de Lyon), dont le charisme est la prière pour l'unité des chrétiens. Chaque année, au printemps, l'été et à l'automne, ils proposent des semaines spécifiques à destination des lycéens afin que ceux-ci puissent vivre une expérience de fraternité et de prière pour enraciner leur vie de foi dans le Christ. Le camp sera accompagné par l'abbé Martin Gosset ainsi que Justine Lenu et Manon Douillet. Tous trois sont diplômés du BAFA. Voici quelques indications pratiques supplémentaires :

Une **rencontre de préparation à Taizé** pour les jeunes aura lieu **le samedi 14 octobre 2023**. Rendez-vous à 18h00 à l'Église de Clais pour la messe après laquelle nous partagerons le repas avec les jeunes aux salles paroissiales de Londinières. Fin prévue à 22h30. Les accompagnateurs pourront ramener les jeunes ! Cette rencontre est obligatoire.

A Taizé, le **couchage se fera sous tente**. Les jeunes doivent ramener le matériel nécessaire (tente, duvet, affaires chaudes,...) avec possibilité d'être à plusieurs sous la même tente **sans mixité**.

Pour le départ, rendez-vous à Londinières à 9h45 pour vivre la messe ensemble. Nous partirons à l'issue de celle-ci.

Le retour a lieu le jeudi 26 octobre à Neufchâtel-en-Bray sur la place de l'église au environs de 19h.

Le Prix du camp est de 100 € (Prix coûtant 140 €), Le prix ne doit être un obstacle pour personne,

L'équipe pastorale du doyenne du Pays de Bray

Fiche d'inscription camp de Taizé

Nom: Prénom:

Date de naissance:/...../..... Age:

Documents a fournir :

- Photo récente
- Autorisation parentale pour les mineurs d'aller en camps
- Fiche sanitaire
- chèque d'inscription

Nota Bene : L'inscription doit être envoyée avant le vendredi 29 septembre. Le paiement doit être fait avant le vendredi 20 octobre.